

Caisse d'assurance-accidents agricole du Bas-Rhin (CAAA 67)

# Baisse des taux de cotisations foncières pour la deuxième année consécutive

La 131<sup>e</sup> assemblée générale de la CAAA du Bas-Rhin s'est tenue à distance, le 30 avril 2021. Grâce au remboursement par la Caisse centrale de la MSA de trois ans de non-compensation des exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires, l'exercice 2020 est exceptionnel. Les cotisants en profitent.

« Pour rester dans la stratégie saine au service de ses cotisants, le comité directeur a décidé de baisser au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour la deuxième année consécutive, les taux de cotisations foncières de 4% », a déclaré le président de la CAAA du Bas-Rhin, Denis Ramsbacher, le 30 avril, lors de l'assemblée générale, qui s'est déroulée en ligne. Sur les dix dernières années, entre 2011 et 2021, les cotisations foncières ont baissé de 19,61% en euros constants, a rappelé le président. Il souligne ainsi la réelle volonté de la CAAA d'adapter les ressources aux besoins de financement des accidents du travail et maladies professionnelles.

## Un résultat « exceptionnel »

La baisse des taux de cotisations foncières de 4%, pour la deuxième année consécutive, est permise grâce au résultat comptable de l'exercice 2020, qualifié d'« exceptionnel ». Il présente en effet un excédent d'un peu plus de 1 857 000 euros. « L'essentiel provient du remboursement de la non-compensation des exonérations



Comme en 2020, la crise sanitaire a empêché les délégués de se réunir physiquement pour l'assemblée générale de la CAAA du Bas-Rhin. Les président et vice-présidents de la CAAA ont été reconduits au comité directeur. Il s'agit, de gauche à droite, de Thomas Blum, Denis Ramsbacher, le président, Vincent Kieffer et Bernard Gross (issu des salariés). © Germain Schmitt

de cotisations sociales sur les bas salaires par la Caisse centrale de la MSA, sur les années 2016, 2017 et 2018 et qui représente un montant de 1,2 million d'euros. Après 4 ans d'intenses échanges et de négociations, nos revendications ont été reconnues justifiées », se réjouit Denis Ramsbacher. Ce mécanisme de remboursement sera reconduit sur les années 2019, 2020 et 2021, précise-t-il. À la suite de quoi se mettra en place, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, une délégation de ges-

tion pour compte à la MSA, pour le recouvrement des cotisations sur salaires.

## Moins d'accidents en 2020 et moins graves

Le bon résultat comptable de l'exercice 2020 est aussi dû à la baisse du nombre d'accidents et à leur faible gravité. Les charges d'exploitation sont en baisse importante, à hauteur de 692 230 euros. « Pour la première fois depuis quatre ans, nous constatons une baisse significative du nombre d'accidents, a relevé Denis Ramsbacher. En effet, le nombre de dossiers enregistrés l'an dernier est en baisse de 15,95%. Nous enregistrons 1101 déclarations contre 1310 l'année précédente. Cette baisse concerne toutes les catégories, tant les salariés que les non-salariés. Les périodes de confi-

nement ne sont pas étrangères à cette baisse, mais il y a vraisemblablement d'autres raisons qui ne sont pas identifiées pour l'instant. » En ce qui concerne les accidents mortels, le résultat 2020 est malheureusement toujours inquiétant avec deux accidents mortels à déplorer, contre un l'année précédente. Cet accident a frappé deux non-salariés, le premier, retraité, écrasé entre le tracteur et son pulvérisateur, tandis que le second, retraité également, est tombé d'une hauteur de 7 mètres en voulant remplacer une plaque de fibrociment sur le toit d'un hangar, a détaillé le président de la CAAA. Fort heureusement, dans l'ensemble, les accidents s'avèrent moins graves depuis quelques années, selon les chiffres de la CAAA 67. En 2016, huit accidents avaient pour conséquence l'amputation d'un membre ou d'un

## Changements au comité Quelques délégués sortants

Atteints par la limite d'âge, sont sortis du comité directeur: Gilbert Holtzscherer, après 28 années de bons et loyaux services (7 mandats), Catherine Muller (2 mandats) et Alain Baillet (2 mandats). Le président a tenu à les remercier particulièrement.

doigt, s'est souvenu Denis Ramsbacher. Ce n'est pas le cas, en 2020. « Faut-il y voir le résultat du travail de sensibilisation de la Commission de prévention? », s'interroge le président. Il ose l'espérer.

## 71,9% des électeurs ont voté

Concernant les produits, constitués pour l'essentiel des cotisations, le résultat est en baisse plus légère, en 2020, grâce à une bonne tenue des rentrées de cotisations, malgré le contexte sanitaire « si particulier », souligne Denis Ramsbacher. Le rapport de gestion 2020, qui a été transmis à tous les délégués, mais aussi aux traditionnels invités, retrace fidèlement et dans le détail, l'activité du 131<sup>e</sup> exercice de la Caisse. « La mission première de notre caisse est d'indemniser les accidents du travail et les maladies professionnelles, tant des salariés que des non-salariés du régime agricole », a mis en avant le président de la CAAA 67. Il a remercié tous les délégués, salariés et non-salariés, ainsi que les membres du comité directeur, d'avoir rempli leur devoir d'électeur. Le taux de participation de 71,9% et le vote à l'unanimité des résolutions montrent l'intérêt porté aux travaux de la CAAA, a-t-il observé, confortant ainsi le Comité dans la gestion de la Caisse au quotidien.

Anne Frintz

## Rattrapage des gains forfaitaires des non-salariés

Le résultat comptable 2020 permet également de confirmer le calendrier de rattrapage des gains forfaitaires des non-salariés. Il s'agit de porter le gain majoré à 90% du salaire minimum dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Ce gain forfaitaire sert au calcul des rentes chez les non-salariés.

## en bref

Covid-19

### Un service en ligne de la MSA pour obtenir une attestation de vaccination est disponible

Désormais, en plus de l'attestation de vaccination papier, les assurés de la MSA vaccinés contre la Covid-19 peuvent obtenir leur attestation de vaccination par internet grâce au service en ligne disponible sur « Mon espace privé MSA ». Ce service en ligne est développé par l'Assurance maladie.

Accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone, l'accès au service en ligne nécessite une identification avec FranceConnect. Une fois identifiés, les assurés n'ont plus qu'à cliquer sur le bouton « Continuer sur Attestation Vaccin - Assurance Maladie » pour obtenir leur attestation. L'attestation peut ensuite être téléchargée ou imprimée. Les utilisateurs de smartphone peuvent également l'intégrer à l'application TousAntiCovid en flashant le QR code qui figure sur l'attestation.

Les assurés ont toujours la possibilité de demander leur attestation auprès de leur médecin traitant ou de leur centre vaccination.

Plus d'information sur : <https://www.msa.fr/lfy/web/msa/vaccination-covid19>.

Safer Grand Est

### Thierry Bussy élu président

À la tête d'une exploitation de polyculture-élevage, Thierry Bussy est maire de Maffrécourt, petite commune de la Marne. Il a intégré la Safer en 2011 et en assurait jusqu'alors la vice-présidence aux côtés de Marc Moser et Sophie Lehé. Le conseil d'administratif de la Safer Grand Est qui s'est réuni jeudi 3 juin dans les nouveaux locaux de Witry-lès-Reims à la suite de l'assemblée générale, a élu Thierry Bussy président pour un mandat de quatre ans. À son tour, Thierry Bussy a nommé Sophie Lehé et Marc Moser au poste de vice-présidents. « Le trio que nous avons formé a fortement contribué à la réussite de la fusion des Safer Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre nos actions et notre engagement tant du point de vue de l'ancrage de la Safer dans les différents territoires que sur le plan politique auprès du monde agricole », souligne-t-il.

## Les principaux chantiers de la CAAA 67

- La mise en œuvre, depuis le 1er janvier 2021, d'un nouveau logiciel de prestations qu'il convient encore de stabiliser et compléter. Ce dernier a nécessité de lourds développements informatiques internes. Depuis plusieurs années, les trois Caisses du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle bénéficient d'un service informatique mutualisé et d'un informaticien supplémentaire ;
- Les développements nécessaires pour la mise en place de la gestion pour compte du recouvrement des cotisations ;
- Un nouveau partenariat avec les Caisses de MSA, avec l'arrivée du Tesa étendu (nouveau titre emploi simplifié agricole), et une mise en application dans les mois qui viennent ;
- La nécessité de mettre en place les factures dématérialisées, notamment pour les collectivités.

La coopération entre les trois Caisses d'Alsace-Moselle se traduit également au niveau des actions de prévention, par l'harmonisation des aides financières incitatives, mais aussi par la mise en œuvre, de manière homogène et coordonnée avec la MSA, du Plan Santé sécurité au travail (SST) 2021-2025, dont le bilan sera évalué désormais au fil de l'eau. Les conseillers travaillent activement, avec les services SST de la MSA, à la finalisation de ce plan, qui a pris un peu de retard en raison de la crise sanitaire, a signalé Denis Ramsbacher. L'assemblée générale du GIE 3 CAAA s'est tenue le 24 mars dernier, sous la présidence de Jean-Michel Habig.